Copropriétés : Le régime de la mise en place de la vente HLM et la mise en copropriété

Programme édité le 09/11/2026

Durée	Mode d'organisation :
14 heures	Mixte

SATISFACTION MOYENNE
88 %
Moyenne des notes attribuées au module par les participants, exprimée sur 100, sur les 12 derniers mois glissants. Source : Dendreo.

Contact & Inscriptions
Tél. : 01 42 29 57 50
inscription@habitat-social.com

Coordination pédagogique
François Martinelli
fmartinelli@habitat-social.com

PUBLIC
Direction générale, services commercialisation, vente HLM, services juridiques

PRÉREQUIS
aucun

MOYENS PÉDAGOGIQUES
Chaque élément de la réforme sera illustré d'exemples concrets. Pédagogie interactive avec échanges et questions-réponses.
Les participants mettront en œuvre une méthodologie de résolution de problèmes à partir de leur expérience.
Le formateur enrichira cette démarche par des apports méthodologiques et juridiques. Les participants pourront se munir de tous documents qui leur seraient nécessaires notamment dans le cadre des cas pratiques qu'ils voudraient voir résoudre.
Un support pédagogique sera remis à chaque participant.

Support de formation accessible sur votre extranet participant.

SATISFACTION ET EVALUATION
- Évaluation des acquis en lien avec les objectifs pédagogiques.

Un QCM ou des exercices seront remis à chacun des participants afin de mesurer leur apprentissage et les connaissances acquises lors de la formation. Des temps d'échanges et de questionnement permettront de vérifier la bonne compréhension des stagiaires. Des QUIZZ d'évaluation seront organisés également en cours et fin de stage.
- Évaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant.
- Suivi des présences tout au long de la

Objectifs pédagogiques

- Appréhender l'évolution de la vente de logements sociaux et connaître les enjeux pour les bailleurs sociaux
- Décrypter et analyser le cadre juridique de la vente et la mise en copropriété

E-start : *Vous vous engagez dans votre formation. Connectez- vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.*
E-Coach : *Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace extranet participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources (supports...) et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel*

Programme de la formation

Le processus de vente, réforme de la loi ELAN
- La CUS et l'autorisation de vente
- Les conditions de la vente (prix de vente, personnes physiques, organismes d'HLM, ….)
- Les cas particuliers : OFS et BRS
- La vente d'un bâtiment et la vente partielle d'un ensemble immobilier

La mise en copropriété
A La préparation
- Information des acquéreurs
- Réflexion sur le rôle de l'organisme vendeur : service de copropriété interne ou sous-traitance à un syndicat extérieur ?
- La sécurisation du système

B Le règlement de copropriété
- Nature juridique
- Contenu (modalités de rédaction, détermination des parties communes, cas de la présence d'un gardien….)
- Modifications du règlement
- Cas particuliers des ensembles immobiliers (copropriétés et ASL-AFUL….)
- Les commerces en pied d'immeuble (copropriété ou volume ?)

Conclusion
Réflexion sur la copropriété différée (régime facultatif)

Reconnaissance de la formation

Formation professionnelle continue non certifiante. Une attestation individuelle de formation ou un certificat de réalisation est remis à l'issue de la formation.

Modalités et délais d'accès

Inscription en ligne sur www.habitat-social.com ou par bulletin adressé à

formation.

MODALITÉS TARIFAIRES

Tarif : 1.400 € H.T (TVA 20%)
Tarif spécial inscription 1 mois avant : -10%
sont inclus : les supports pédagogiques (en présentiel : les petits-déjeuners les repas et pauses-café)

ACCESSIBILITÉS

Pour toute demande liée à une situation de handicap, ou toute question liée à l'accessibilité de nos formations, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap Colette BOUKRIS au 01.42.29.57.50 ou cboukris@habitat-social.com

inscription@habitat-social.com. Accès à la session choisie sous réserve des places disponibles. Accusé de réception sous 48 heures ouvrées. En INTRA, les dates sont convenues avec le client.

Financement

Financement par l'employeur ou le client. Une prise en charge peut être sollicitée auprès d'un OPCO ou d'un autre financeur, selon ses critères et après son accord. Cette formation n'est pas proposée au titre du CPF. Conditions de règlement et de prise en charge : CGV disponibles sur www.habitat-social.com.

Positionnement

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

Calendrier des sessions

Dates et disponibilités : www.habitat-social.com ou 01 42 29 57 50.
26/11/2026 au 27/11/2026
11/03/2027 au 12/03/2027
20/05/2027 au 21/05/2027
11/10/2027 au 12/10/2027